



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 01 mars 2024

Face au danger de l'amiante dans les écoles, SUD éducation mène campagne

Ce lundi 4 mars est diffusée sur France 5 une enquête de Vert de Rage intitulée "Amiante : l'école malade". Ce reportage très attendu mettra en lumière les dysfonctionnements dont l'Education nationale et de nombreuses collectivités territoriales sont responsables. Près de 30 ans après son interdiction, l'amiante n'en finit plus d'être un scandale sanitaire au sein de l'Education nationale.

Un ministère dans le déni

Les différents travaux journalistiques qui ont été menés ces dernières années sur la question de l'amiante au sein de l'Education nationale mettent à jour une réalité à laquelle sont quotidiennement confrontés les syndicats SUD éducation.

Dossiers techniques amiante (DTA) non réalisés ou incomplets, préconisations non respectées, repérages avant travaux non effectués, manque total d'information des personnels et des usager·ères sont autant de signes de l'absence d'une culture du risque amiante dans l'Éducation nationale.

Pourtant, le ministère de l'Éducation est particulièrement concerné par cette problématique. En effet plus de 85 % des écoles et établissements scolaires ont été bâtis avant le 1er juillet 1997, date de l'interdiction de l'amiante en France et sont donc fortement susceptibles de contenir de l'amiante. Or, sur le plan national on estime à 30% le nombre d'écoles qui n'ont pas de dossier technique amiante (DTA) et à 40% celles dont le DTA n'est pas à jour. Pour les

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



établissements dont le DTA a été réalisé, on constate que 80% des lycées professionnels, 77% des lycées généraux, 73% des collèges et 38% des écoles contiennent des matériaux amiantés.

Ce bilan n'est pas sans conséquence sur la santé des personnels et l'amiante, produit hautement cancérigène, provoque des dégâts. En effet, l'inhalation d'une seule fibre d'amiante peut suffire. Une enquête de l'agence Santé Publique France réalisée en 2019 indique qu'entre 20 et 60 personnes par an font reconnaître une maladie professionnelle de l'amiante dans l'Éducation nationale. Mais l'enquête souligne elle-même les limites de ses chiffres puisque l'Éducation nationale ne met en place pour ainsi dire aucune politique de suivi du risque amiante.

Des victimes nombreuses au sein de l'Éducation Nationale

Le scandale de l'amiante qui a retenti avec fracas dès les années 1970 est donc loin d'être terminé, et nous ne sommes encore qu'aux prémices de la catastrophe : les estimations tablent sur 100 000 morts liées à l'amiante d'ici à 2025 selon le Haut Conseil de la Santé Publique*, qui se base sur plusieurs rapports de l'Institut National de Veille Sanitaire (InVS), rapports rédigés par des membres de la communauté scientifique. Combien de mort·es dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la recherche ? Combien de victimes parmi les élèves et les étudiant·es qui fréquentent ces locaux ?

Une chose est certaine, si rien est fait, si les décideurs publics restent dans le déni, si l'Éducation nationale et les collectivités territoriales continuent de se renvoyer la balle, le bilan sera particulièrement lourd.

Fédération SUD Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation.org



La campagne de SUD éducation

C'est la raison pour laquelle SUD éducation a lancé depuis l'automne dernier une vaste campagne de lutte contre l'amiante dans les locaux de l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur. Celle-ci se traduit sur le terrain par l'organisation de nombreuses formations syndicales et de réunions d'information et de sensibilisation des personnels, par l'outillage de nos collègues afin qu'ils et elles puissent être vigilant·es et se protéger, par la collecte des DTA auprès de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales ainsi que l'interpellation de l'administration de l'Éducation nationale à toutes les échelles.

À l'heure où des annonces sont faites pour la rénovation thermique des bâtiments, rien n'est prévu au sujet de l'amiante.

Ainsi SUD éducation revendique :

- la mise à disposition des documents prévus par la loi aux usagers et usagères, aux personnels et aux organisations syndicales ;
- la mise à jour immédiate des dossiers techniques amiante avec des diagnostics de qualité, et le respect du cadre réglementaire pour tous travaux ;
- le suivi médical pour l'ensemble des élèves, étudiant·es et personnels exposé·es, et l'établissement de fiches d'exposition pour toutes les personnes concernées ;
- la mise sous abri des élèves, étudiant·es, personnels dans des locaux provisoires de qualité, à l'écart des travaux ;
- la formation effective au risque amiante de tous les personnels ;

- la mise à l'ordre du jour dans les meilleurs délais du dossier amiante dans les instances santé sécurité et conditions de travail des académies et des établissements du supérieur ;
- la révision des normes en matière d'amiante, l'utilisation de nouvelles techniques de mesures de la présence d'amiante et l'abaissement des seuils.

Enfin et parce que tant qu'il sera présent dans les locaux de l'Éducation nationale l'amiante sera toujours un danger, SUD éducation demande la mise en place d'un plan national de désamiantage total des établissements scolaires.